



L'HEBDO DISCIPLINAIRE

Communiqué du 4 mars 2022

La commission de discipline du jeudi 3 mars 2022 a notamment prononcé les sanctions suivantes, suivant les Statuts et Règlements Généraux :

3 ans de suspension ferme pour un dirigeant

Occupation d'une fonction au sein d'une compétition officielle alors qu'il était suspendu. Qu'il a été de nouveau initiateur de faits impactant le bon déroulement de la rencontre de jeunes. Qu'il y a eu une violation des Statuts et Règlements des instances du football français.

36 mois de suspension pour un joueur mineur

Occupation d'une fonction au sein d'une compétition officielle alors qu'il était suspendu ; Pour comportement grossier et acte de brutalité envers un officiel.

24 mois suspension ferme pour un joueur mineur

Boucsulade et tentative de coup envers un officiel.

Mise hors compétition jusqu'au 30/06/2022 et interdiction d'engager une équipe dans cette catégorie pour la saison 2022-2023 pour une équipe jeune

interdiction pour une durée limitée d'être licencié FFF, jusqu'au 31/12/2022 avec une amende forfaitaire de 150,00 € pour un individu

Avoir pénétré sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle; Qu'il a tenu des propos grossiers et injurieux envers un officiel.

Sursis d'un retrait de 2 points au classement pour un club concernant une équipe de jeunes en régionale en cas de récidive

Manquement à la sécurité lors des rencontres.

4 mois de suspension pour un dirigeant

Comportement déplacé et excessif envers un officiel. acte de tricherie, dans son rôle d'arbitre assisant, pendant la rencontre

15 matches de suspension pour un joueur mineur

Comportement grossier et homophobe envers un officiel.

11 matches de suspension pour un joueur dont 4 avec sursis

Propos grossiers/injurieux et pour comportement menaçant/intimidant, envers un officiel.

7 matches de suspension pour un joueur mineur

Propos grossier envers un officiel et pour occupation d'une fonction au sein d'une compétition officielle alors qu'il était suspendu.

6 matches de suspension pour un joueur

Anéantissement d'une occasion de but et pour comportement grossier/injurieux envers un officiel.



L'HEBDO DISCIPLINAIRE

Communiqué du 4 mars 2022

La commission de discipline du jeudi 3 mars 2022 a notamment prononcé les sanctions suivantes, suivant les Statuts et Règlements Généraux :

4 matches de suspension pour un joueur mineur

Occupation d'une fonction au sein d'une compétition officielle alors qu'il était suspendu.

4 matches de suspension un dirigeant

Avoir tenu des propos blessants, envers un officiel, après la rencontre.

4 matches de suspension pour un joueur mineur

Comportement déplacé et excessif envers un officiel.

3 matches de suspension pour un joueur mineur

Occupation d'une fonction au sein d'une compétition officielle alors qu'il était suspendu.

4 joueurs ont écopé de 4 matches de suspension

Comportement intimidant envers un adversaire ou pour acte de brutalité envers un adversaire.

3 joueurs ont écopé de 3 matches de suspension

Faute grossière sur adversaire.

2 matches de suspension pour un joueur

Empêcher un adversaire de marquer un but en touchant le ballon de la main ou annihiler de la main une occasion de but manifeste.

1 match de suspension pour 5 joueurs

Récidive avertissements.

2 dossiers ont été mis en plénière.

1 dossier a été mis en instruction suite à l'arrêt d'une rencontre.

**#BON
MATCH**